



Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le 1 octobre 2025 à 19 h, à laquelle :

Sont présents :

Roch Carpentier	Maire
Linda Lurette	Conseillère
Yves Morin	Conseiller
Gilles Courchaine	Conseiller

Sont absents :

Hugo Carle	Conseiller
Sylvie Leclair	Conseillère

Également présente : Mme Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2025-10-13108

Ouverture de l'assemblée

Le conseiller Yves Morin appuyé de la conseillère Linda Lurette propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte à 19h00.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13109

Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller Gilles Courchaine appuyé du conseiller Yves Morin propose et il est résolu d'accepter l'ordre du jour en retirant les points 6.2, 6.5 et 6.7.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 septembre 2025.
 - 2.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 septembre 2025
 - 2.3. Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Administration
 - 4.1. Facture Mazars - Audit 2024
 - 4.2. Offre de services - Audit comptable
 - 4.3. Renouvellement membership PERO
 - 4.4. Entente de collaboration - CPR31 Milles
 - 4.5. Embauche - Adjointe administrative
 - 4.6. Dépôt - Revenu et dépenses au 30 septembre 2025

5. Incendie et sécurité publique
 - 5.1. Avis de motion - 1e projet du règlement 358-25 concernant la limite de vitesse du chemin Paul
 - 5.2. Adoption du 1e projet du règlement 358-25 concernant la limite de vitesse du chemin Paul
6. Travaux publics
 - 6.1. Acquisition d'un camion de service
 - 6.2. Approbation du financement - camion 10 roues
 - 6.3. Embauche – Opérateur de niveleuse
 - 6.4. Programmation des travaux - TECQ
 - 6.5. Location de rétrovaceuse
 - 6.6. Achat de dents et adaptateurs - Niveleuse
 - 6.7. Travaux - Baie Gabriel (subvention PADF)
 - 6.8. Travaux - Rang 5 (subvention PPA-CE)
 - 6.9. Travaux - Oblats (subvention PPA-ES)
 - 6.10. Matériaux granulaires - Stock pile
7. Hygiène du milieu & environnement
 - 7.1. Processus de dotation – Opérateurs/éboueurs
 - 7.2. Délégation de compétence et gestion - ÉEQ
 - 7.3. Adoption des prévisions budgétaires 2026 - RIAM
8. Urbanisme et développement économique/touristique
 - 8.1. Avis de motion - 1er projet de règlement 357-25 modificateur de construction
 - 8.2. Adoption du 1er projet de règlement 357-25 modificateur de construction
 - 8.3. Comité de démolition - 81-85 Quai Public
9. Loisirs, culture et bibliothèque
 - 9.1. Réseau Biblio – Cotisation 2026
 - 9.2. Programme de ski alpin - Saison 2026
10. Responsabilité sociale
11. Varia
 - 11.1. Demande d'appui - Demande au Gouvernement du Québec de permettre le report d'une portion des taxes municipales pour les personnes âgées
 - 11.2. Demande d'appui - Opposition au projet de Loi 106
 - 11.3. Demande d'appui - Demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Augmentation des effectifs d'agents de protection de la faune et maintien du bureau de la protection de la faune à Maniwaki
 - 11.4. Demande d'appui - Dénonciation - Report d'octroi d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)
12. Parole au public et période de question
13. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13110

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 septembre 2025

La conseillère Linda Lurette appuyée du conseiller Gilles Courchaine propose et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 septembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13111

Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 septembre 2025

La conseillère Linda Lurette appuyée du conseiller Yves Morin propose et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 septembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13112

Adoption des comptes payés et à payer de la période

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 127 956.31\$ et se détaille comme suit :

Comptes payés : 14 408.69\$

Comptes à payer : 59 457.83\$

Salaires : 54 089.79 \$

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Gilles Courchaine appuyé du conseiller Yves Morin propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Parole au public

Une période de questions a eu lieu.

2025-10-13113

Facture Mazars - Audit 2024

La conseillère Linda Lurette appuyée par le conseiller Gilles Courchaine propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement de la facture d'audit 2024 au montant de 32 279.23\$.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13114

Offre de services - Audit comptable

Le conseiller Gilles Courchaine appuyé par la conseillère Linda Lurette propose et il est résolu d'accepter l'offre de service de Mazars pour un an au montant de 25 000.00\$ pour l'audit du rapport financier 2025.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13115

Renouvellement membership PERO

Le conseiller Yves Morin appuyé par la conseillère Linda Lurette propose et il est résolu de procéder au renouvellement du membership 2025-2026 au montant de 200,00 \$.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13116

Entente de collaboration - CPR31 Milles

La conseillère Linda Lurette appuyée par le conseiller Yves Morin propose et il est résolu d'autoriser le maire Roch Carpentier et la directrice générale Jodane Courchesne à signer l'entente de collaboration avec La Corporation du parc régional du lac des 31 milles pour une durée de 2 ans.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13117

Embauche - Adjointe administrative

Le conseiller Gilles Courchaine appuyé du conseiller Yves Morin propose et il est résolu de procéder à l'embauche de Maude Clément au poste d'adjointe administrative.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13118

Aquisition d'un camion de service

Le conseiller Gilles Courchaine appuyé par le conseiller Yves Morin propose et il est résolu d'accepter la soumission de Carle Ford et de procéder à l'achat d'un camion F250 avec équipements pour la neige au montant de 114 285.15\$. Ce montant sera financé grâce à un solde disponible suite à un règlement d'emprunt fermé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13119

Approbation du financement - Camion 10 roues

Ce point est retiré séance tenante.

2025-10-13120

Embauche - Opérateur de niveleuse

Le conseiller Yves Morin appuyé du conseiller Gilles Courchaine propose et il est

résolu de procéder à l'embauche de Thomas Denis au poste d'opérateur de nivelleuse à temps plein.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13121

Programmation des travaux - TECQ

Le conseiller Gilles Courchaine appuyé du conseiller Yves Morin propose et il est résolu de procéder à l'adoption de la programmation des travaux tel que présenté afin de procéder à la demande de subvention TECQ 2024-2028.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Location de rétrocaveuse

Ce point est retiré séance tenante.

2025-10-13122

Achat de dents et adaptateurs - Nivelleuse

Le conseiller Yves Morin appuyé de la conseillère Linda Lurette propose et il est résolu de procéder à l'achat de dents et adaptateurs pour la nivelleuse au montant 6 433.00\$.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13123

Travaux - Baie Gabriel (subvention PADF)

Ce point est retiré séance tenante.

2025-10-13124

Travaux - Rang 5 (subvention PPA-CE)

Le conseiller Yves Morin appuyé du conseiller Gilles Courchaine propose et il est résolu d'accepter la soumission d'excavatech au montant de 38 037.66\$ plus taxes pour effectuer les travaux du Rang 5 avec la subvention PPA-CE.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13125

Travaux - Oblats (subvention PPA-ES)

La conseillère Linda Lurette propose appuyé du conseiller Gilles Courchaine

d'autoriser du transport et des matériaux granulaire pour un montant de 9 436\$ afin de terminer la subvention avant le 31 décembre 2025.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13126 Matériaux granulaires

Le conseiller Gilles Courchaine appuyé du conseiller Yves Morin propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale Jodane Courchesne à procéder à un virement budgétaire au montant de 6000\$ en provenance du poste 02 32000 522 ainsi qu'un virement au montant de 3800\$ en provenance du poste 02 32000 625 pour augmenter le solde du poste Matéieux granulaire.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13127 Processus de dotation - Opérateurs/éboueurs

La conseillère Linda Lurette appuyée du conseiller Gilles Courchaine propose et il est résolu de mandater la directrice générale à débuter le processus de dotation concernant les postes d'opérateurs/éboueurs pour le service de collectes des matières résiduelles.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13128 Délégation de compétence et gestion - ÉEQ

CONSIDÉRANT QUE Éco Entreprises Québec ("ÉEQ") accepte notre proposition selon laquelle la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau (l' « Organisme signataire ») soit autorisée exceptionnellement à déléguer la compétence et la responsabilité de lancer et de tenir un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de services de collecte et de transport des matières recyclables à la Municipalité de Déléage (l' « Organisme municipal »), spécifiquement et uniquement pour son territoire.

ATTENDU QUE l'Organisme municipal, quant à lui, pourra continuer à procéder en régie interne pour ses services de collecte et de transport.

ATTENDU QUE l'Organisme municipal devra, en conséquence, s'engager à se conformer à toutes les dispositions de l'Entente de partenariat (l' « Entente »), notamment celles relatives au processus d'adjudication de contrat.

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme signataire demeurera responsable de l'Organisme municipal pour l'application de l'Entente, malgré cette délégation de compétence, au même titre que pour les autres Organismes municipaux de son Territoire d'application.

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme municipal devra faire parvenir tous documents et informations pertinentes relatives aux dépenses liées à ses contrats de collecte et de transport à son Organisme signataire, selon les termes de l'Entente. L'Organisme signataire conservera la responsabilité de l'application de l'Entente pour l'Organisme municipal, notamment de faire les déclarations requises par l'Entente et de distribuer les sommes reçues d'ÉEQ dues à son Organisme municipal.

ATTENDU QUE cette autorisation sera incluse au texte de l'Entente finale de partenariat de l'Organisme signataire afin de permettre à l'Organisme municipal de publier rapidement son appel d'offres. Pour ce faire, l'Organisme signataire et l'Organisme municipal devront nous faire parvenir leur résolution respective confirmant leur compréhension de ce qui précède et leurs engagements.

Il est proposé par le conseiller Gilles Courchaine et appuyé de la conseillère Linda Lurette et il est résolu d'autoriser la directrice générale à signer l'Entente finale indiquant que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau délègue la compétence de lancer et tenir un appel d'offres relatif aux services de collecte et transport des matières recyclable à la Municipalité de Déléage.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13129

Adoption des prévisions budgétaires 2026 - RIAM

Le conseiller Yves Morin appuyé du conseiller Gilles Courchaine propose et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaire 2026 de la RIAM et la quote-part de 11 660.00\$ de la municipalité.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13130

Réseau Biblio - Cotisation 2026

La conseillère Linda Lurette appuyée du conseiller Gilles Courchaine propose et il est résolu de cotiser un montant de 0.50\$ per capita pour le développement de la collection locale avec Réseau Biblio.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13131

Programme de ski alpin - Saison 2026

Le conseiller Yves Morin appuyé de la conseillère Linda Lurette propose et il est résolu de participer au programme de ski alpin pour la saison 2026 à raison de 100\$ par enfant de la municipalité qui s'inscriront.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13132

Demande d'appui - Demande au Gouvernement du Québec de permettre le report d'une portion des taxes municipales pour les personnes âgées

Considérant que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau reconnaît l'importance de permettre à ses aînés de demeurer le plus longtemps possible dans leur demeure, acquise au fil de leur vie active, et ce, dans un contexte financier plus stable;

Considérant que l'augmentation continue des charges municipales, jumelée à l'élévation générale du coût de la vie, rend de plus en plus difficile pour plusieurs citoyens retraités le règlement complet de leurs taxes, ceux-ci devant composer avec des revenus fixes et limités;

Considérant que plusieurs provinces canadiennes, dont l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, se sont déjà dotées de mécanismes permettant aux propriétaires âgés de reporter le paiement de tout ou partie de leur compte de taxes foncières, sans qu'il ne s'agisse d'un allègement fiscal permanent;

Considérant que la législation québécoise actuelle, notamment la Loi sur la fiscalité municipale, ne permet pas aux municipalités de mettre en oeuvre un tel dispositif, contrairement à ce qui existe ailleurs au pays;

Considérant que l'implantation d'un programme provincial de report des taxes municipales n'occasionnerait qu'un risque financier limité pour les municipalités, puisque les sommes reportées seraient perçues lors de la vente ou du transfert de la propriété, la Municipalité demeurant créancière prioritaire;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau souhaite mettre de l'avant toutes les mesures possibles afin de soutenir ses citoyens aînés et améliorer leur qualité de vie;

En conséquence, la conseillère Linda Lurette appuyée du conseiller Gilles Courchaine propose et il est résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau adresse une demande officielle au gouvernement du Québec afin qu'il modifie la Loi sur la fiscalité municipale, de manière à permettre aux municipalités d'offrir aux aînés la possibilité de reporter partiellement leurs taxes municipales, favorisant ainsi leur maintien dans leur résidence principale.

Il est de plus résolu qu'une copie de la présente résolution soit acheminée aux destinataires suivants pour appui :

- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales;
- Monsieur Robert Bussière, député de Gatineau;
- Madame Chantal Lamarche, préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
- Toutes les municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau;

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13133

Demande d'appui - Opposition au projet de Loi 106

Considérant le dépôt du Projet de loi 106 (PL 106) visant à instaurer la responsabilité collective des médecins envers l'amélioration de l'accès aux services médicaux;

Considérant l'importance du travail des médecins de famille dans la Vallée-de-la-Gatineau qui, en plus de leurs activités en première ligne, assument la responsabilité de couvrir les gardes à l'urgence, d'hospitaliser les patients les plus malades incluant aux soins intensifs, les soins médicaux aux CHSLD et dans la nouvelle maison des aînées, les soins à domicile, les soins palliatifs, l'aide médicale à mourir, les suivis de grossesse et les accouchements, le suivi des enfants et la pédiatrie sociale, la santé mentale et les soins en toxicomanie et dépendance et bien plus;

Considérant que les médecins de famille en Outaouais et en particulier dans les régions périphériques doivent couvrir un champ de pratique beaucoup plus large étant donné le faible nombre de médecins d'autres spécialités par habitant;

Considérant le vieillissement de la population et la complexification des problèmes de santé et du système de santé et la plus-value d'avoir un médecin de famille dans ce contexte pour avoir des soins continus et globaux et un accompagnement et un allié

de confiance pour naviguer dans le système de santé;

Considérant que la région de l'Outaouais, particulièrement dans la Vallée-de-la-Gatineau, est déjà confrontée à une pénurie de médecins de famille, laquelle engendre des délais d'accès importants aux soins de première ligne, met en péril les soins de deuxième ligne assumés par les médecins de famille, et accentue les inégalités en matière de services de santé;

Considérant les difficultés de longue date quant au recrutement et à la rétention des médecins dans les régions périphériques (rurales) comme la Vallée-de-la-Gatineau et que ce défi restera présent dans les années et décennies à venir;

Considérant que dans les dernières années, le bilan net (ajouts vs départs) de médecins de famille dans l'Outaouais a été négatif;

Considérant qu'un médecin qui avait choisi de venir pratiquer dans la Vallée-de-la-Gatineau après des efforts importants de recrutement pendant 2 ans et qui devait débuter à l'été 2025 a décidé à la dernière minute d'accepter une offre en Ontario rural, car le climat lui semblait plus favorable pour débuter une pratique;

Considérant que 22 % des médecins de famille ont plus de 60 ans et qu'il est indispensable de mettre en place des conditions favorables pour les garder en pratique le plus longtemps possible;

Considérant la situation particulière de l'Outaouais où il est très facile pour un médecin à qui il reste beaucoup d'années de pratique de quitter le Québec pour instaurer sa pratique en Ontario;

Considérant que le projet de loi 106 (PL106) visant à instaurer la responsabilité collective des médecins envers l'amélioration de l'accès aux services médicaux crée de l'instabilité et amène non seulement des difficultés de recrutement, mais aussi un risque significatif de perdre dans les prochains mois des médecins déjà installés dans la région;

Considérant qu'à cet égard, un sondage a été mené auprès de 222 membres de l'Association des médecins omnipraticiens de l'Outaouais et que ce sondage a révélé que :

- 15 % des répondants ont déjà pris la décision de changer de pratique ou de professions;

- 59 % des répondants songent à changer de pratique ou de professions;

- Parmi ceux ayant répondu avoir songé à changer de pratique ou de profession :

? 58 % prévoient pratiquer dans une autre province;

? 15 % songent à prendre une retraite anticipée;

? Les autres songent à quitter la première ligne, à travailler dans un organisme parapublic, à travailler au privé ou même à quitter la médecine;

Considérant que l'application uniforme de cibles de performance ne tient pas compte des réalités propres aux régions limitrophes, comme l'Outaouais, où une proportion significative de la population se tourne vers l'Ontario pour recevoir des services de santé;

Considérant la pénurie actuelle de médecins de famille et le bilan net négatif des dernières années, l'Outaouais pourrait prendre des années avant de se remettre d'une perte importante de médecins pendant les mois que dureraient les discussions autour du PL106 par nos élus à Québec. La situation est semblable dans toutes les régions du Québec, mais la situation géographique de l'Outaouais la rend plus à risque;

Considérant que le projet de loi n° 106 impose des objectifs centrés sur le volume de rendez-vous médicaux à atteindre, une logique qui privilégie la quantité de consultations plutôt que la qualité des soins, au détriment du suivi personnalisé des patients;

Considérant que l'approche favorisée en Ontario, qui consiste sommairement à offrir aux médecins l'option d'arbitrage, a permis d'éviter un débat public causant une anxiété chez les patients, une perception de dévalorisation chez les médecins et un

climat non favorable au recrutement et à la rétention;

Considérant que cette approche favorisée en Ontario rend la province très attractive à la pratique de la médecine;

Considérant que l'approche actuelle du Québec risque de compromettre davantage l'accès aux soins pour les citoyens de l'Outaouais déjà désavantagés en termes d'accessibilité aux soins médicaux;

Considérant qu'au lieu d'imposer des mesures coercitives, il apparaît nécessaire de mettre en place des solutions négociées, incitatives et adaptées aux besoins régionaux afin de favoriser la stabilité, l'attraction et la rétention des médecins de famille;

En conséquence, la conseillère Linda Lurette appuyée par le conseiller Yves Morin, propose et il est résolu unanimement par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau :

- D'exprimer son opposition au projet de loi n° 106 qui nuit à la rétention et au recrutement des médecins de famille, particulièrement dans les régions périphériques comme l'Outaouais et particulièrement dans la Vallée-de-la-Gatineau;

- De demander au gouvernement du Québec de retirer le Projet de loi 106 et de changer d'approche avec les médecins, de privilégier la négociation et au besoin l'arbitrage pour éviter de perdre inutilement des médecins à court terme et de mettre en place des mesures incitatives et adaptées aux réalités régionales;

- De réitérer l'importance d'assurer un accès équitable et de qualité aux soins de santé de première ligne pour l'ensemble de la population de l'Outaouais, dans le respect des particularités géographiques et démographiques de la région;

- De transmettre une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux, au premier ministre du Québec, à M. Robert Bussières, ainsi qu'aux municipalités locales afin de solliciter leur appui, ainsi qu'à toutes les MRC du Québec.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13134

Demande d'appui - Demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Augmentation des effectifs d'agents de protection

Considérant que le nombre d'effectifs des agents de protection de la faune se fait de plus en plus rare au Québec et que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ne fait pas exception avec les effectifs du bureau de Maniwaki qui se sont particulièrement détériorés ces dernières années;

Considérant qu'auparavant une dizaine d'agents de protection de la faune étaient attribués au bureau de Maniwaki et qu'aujourd'hui leur nombre se limite à 3 et qu'en 2023 il ne restait qu'un seul agent en poste;

Considérant que les conséquences de ce manque de personnel sur le terrain se traduisent par une dégradation des services aux citoyens;

Considérant qu'une poursuite de la diminution des effectifs sur le territoire de la MRCVG entraînera inévitablement la fermeture du bureau situé à Maniwaki;

Considérant que le MELCCFP prévoit la fermeture éventuelle de bureaux au cours de l'année 2025 et que ces fermetures seraient notamment motivées par des considérations budgétaires et logistiques;

Considérant l'impact concret que ce recul sur la protection de la faune, des habitats et de la sécurité publique, principalement au sein d'une région particulièrement riche en lacs et rivières, ce qui en fait une destination prisée pour les activités de plein air, de pêche et de chasse;

Considérant un contexte où les enjeux liés à la cohabitation avec la faune, tel que dans une région comme la nôtre, constitue une prise de risque environnemental, social et sécuritaire;

Considérant que ce désengagement du gouvernement se traduit par une pression supplémentaire sur les agents encore en poste ayant davantage de territoire à couvrir, moins de renforts disponibles et plus d'interventions urgentes à gérer seules;

Considérant que les agents de la faune sont des protecteurs de l'équilibre naturel, à l'heure où les enjeux environnementaux sont de plus en plus pressants, le Québec ne peut pas se permettre de les perdre de vue;

En conséquence, le conseiller Gilles Courchaine appuyé par la conseillère Linda Lurette propose et il est résolu unanimement par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau :

De demander au gouvernement du Québec d'augmenter les effectifs d'agents de protection de la faune sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de maintenir et protéger la permanence de ceux déjà en place;

De sécuriser et d'assurer le maintien du bureau de protection de la faune situé à Maniwaki;

De transmettre une copie de la présente résolution, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi qu'au député Robert Bussière;

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-10-13135

Demande d'appui - Dénonciation - Report d'octroi d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), volet 1, pour l'agrandissement de son siège social ;

Considérant que ce projet a été jugé prioritaire et a fait l'objet d'une lettre de présélection officielle par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 3 mai 2023 ;

Considérant que la MRC s'est conformée à toutes les exigences du programme PRACIM, incluant l'élaboration de plans et devis professionnels, la production de documents techniques et réglementaires, ainsi que l'adoption d'un règlement d'emprunt servant à financer les services professionnels ;

Considérant que près de 200 000 \$ en frais directs ont été engagés par la MRC pour la réalisation d'études ainsi que la préparation de plans et devis sans compter les frais indirects importants et les nombreuses heures de travail des ressources internes;

Considérant que l'annonce de ce projet a engendré une certaine instabilité organisationnelle au niveau des ressources humaines de la MRC en raison du déménagement du lieu de travail de plusieurs employés, en plus d'avoir été un enjeu lors de négociations syndicales ;

Considérant la correspondance reçue du MAMH le 18 juin 2025, informant la MRC que le projet ne s'était pas qualifié comme prioritaire pour l'exercice financier 2025-2026, mais plutôt pour celui de l'exercice financier 2027-2028;

Considérant que cette annonce implique la suspension du projet pour une période minimale de deux ans, en raison du classement prioritaire établi par le MAMH, classement qui découle d'un déséquilibre entre les sommes affectées au programme PRACIM et le volume de demandes présélectionnées, révélant ainsi une gestion

déficiente de l'enveloppe budgétaire par le Ministère;

Considérant qu'à aucun moment, ni lors de la réception de la lettre de présélection ni au cours des échanges subséquents avec le ministère, il n'a été fait mention de la possibilité d'un éventuel report de l'octroi de l'aide financière;

Considérant qu'à l'approche des élections municipales de 2025 et provinciales à venir, jumelé à une possible hausse des coûts de construction, l'avenir du projet demeure incertain et pourrait ne jamais se concrétiser, bien que les coûts aient déjà été engagés par la MRC ;

Considérant qu'en l'absence de financement confirmé, les contribuables devront absorber le remboursement du règlement d'emprunt contracté pour des services professionnels liés à un projet possiblement abandonné ;

Considérant que pour ces raisons, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande qu'advenant que le projet soit maintenu pour l'année financière 2027-2028, le montant de la subvention soit majoré afin de couvrir l'inflation, la hausse des coûts de construction et les frais de mise à jour des plans et devis ;

Considérant que cette situation affecte de nombreuses municipalités et MRC au Québec et nuit à la capacité des plus petites collectivités de se doter d'infrastructures adéquates pour offrir des services de proximité ;

Considérant la recommandation du comité de l'administration générale en ce sens lors de sa rencontre du 3 septembre 2025 ;

En conséquence, le conseiller Yves Morin appuyé par le conseiller Gilles Courchaine, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau :

De dénoncer le report du financement du projet d'agrandissement du siège social de la MRC dans le cadre du programme PRACIM, ainsi que de tout autre projet reporté dans les mêmes circonstances ;

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de rétablir la réalisation du projet pour l'année financière 2025-2026 ;

De demander une bonification du montant de la subvention si le projet est réalisé ultérieurement, afin de refléter les hausses de coûts engendrées par ce report ;

De transmettre copie de la présente résolution à l'ensemble des MRC du Québec pour appui, aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Parole au public et période de questions

Une période de question est tenue.

2025-10-13136

Levée de l'assemblée

Le conseiller Gilles Courchaine appuyé de la conseillère Linda Lurette propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h14.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Roch Carpentier
Maire

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière